

SCANDALE DES ADOPTIONS: Madrane durcit les critères

▣ Le ministre va loin : empreintes, ADN, etc., pourront être réclamés aux autorités locales

► Relativement discret, enquête oblige, sur le scandale des adoptions de petits Congolais par des couples belges, Rachid Madrane, en charge des adoptions en Fédération Wallonie-Bruxelles, brise le silence puisque le parquet fédéral, en charge du dossier toujours à l'instruction, vient de l'autoriser à mener une nouvelle enquête administrative en parallèle du volet pénal.

Pour rappel, la directrice d'un orphelinat privé congolais est suspectée d'avoir organisé des enlèvements d'enfants avant de les offrir à l'adoption.

Plusieurs familles belges sont concernées et certaines se sont constituées parties civiles.

"Lorsque j'ai repris la compétence, douze enfants adoptés par

des familles belges se trouvaient coincés au Congo suite au moratoire décrété par les autorités locales. La situation a été débloquée après plusieurs mois mais il est

apparu que la responsable de l'orphelinat aurait fait adopter des enfants qui avaient toujours des parents sur place. Je ne suis pas responsable de cette situation mais je ne veux plus qu'elle se produise. C'est une affaire dramatique qui fait des victimes de tous les côtés. C'est pourquoi, dès lors que le parquet fédéral vient de

m'autoriser à prendre des mesures administratives, j'ai décidé d'établir des critères stricts en matière d'adoption à l'international, de sorte que plus jamais on ne puisse vivre un tel drame."

Par ailleurs, le ministre nous annonce de nouvelles mesures. Il va ainsi sérieusement durcir les critères de collaboration avec les pays qui proposent des enfants à l'adoption.

PREMIÈREMENT, il ne sera plus question de travailler avec des États qui n'ont pas signé la convention de la Haye ou qui ne

s'engagent pas à fournir des garanties équivalentes à ce que prévoit la convention. "Il ne sera ainsi plus jamais possible de travailler avec un orphelinat privé. Et

je compte bien modifier le décret en ce sens et ne pas me limiter à un arrêté. Je ne veux plus qu'on prenne des risques comme ceux qui ont été pris à l'époque", poursuit le ministre, avant d'aller plus loin : à l'avenir, des preuves de l'identité de l'enfant adopté pourront être réclamées à l'autorité du pays d'origine.

"Dès l'apparementement, l'organisme d'adoption agréée, l'OAA, devra pouvoir s'assurer à tout moment de l'identité de l'enfant via des données biométriques (image de l'iris, etc.), des empreintes digitales ou même des tests ADN. On ne pourra pas remettre aux familles adoptantes un autre enfant que celui pour lequel l'adoption avait été prévue sur place."

N. Ben.

TOP 5

... des pays où les Belges adoptent des enfants

La Fédération Wallonie-Bruxelles travaille avec 18 pays en ce moment au niveau de l'adoption internationale.

- 1 La Thaïlande
- 2 Le Maroc
- 3 L'Afrique du Sud
- 4 Haïti
- 5 La Colombie